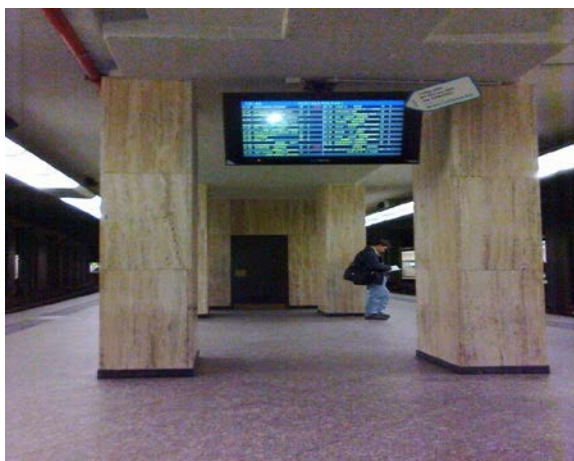


AVIS 12/03

Les afficheurs de départ sur les quais



Les afficheurs de trains au départ avaient été retirés des quais des grandes gares. Des afficheurs de technologie plus récente ont été installés sur les quais des gares Bruxelles-Central, Anvers-Central et Namur.

Le Comité Consultatif des Usagers demande que ce type d'afficheur soit installé sur tous les quais des gares de correspondances principales.

Ces afficheurs permettent aux voyageurs descendant d'un train de situer les trains en correspondance et d'éviter dans certains cas de monter et descendre des escaliers pour rien.

En cas de changement dans la succession de trains sur un quai, ils permettent aux voyageurs de suivre la situation de leur train (retard, suppression, changement d'affectation des voies, etc)

Ces afficheurs ont pour avantage :

- d'augmenter le confort des voyageurs en évitant des déplacements inutiles,
- de faciliter et d'accélérer les correspondances,
- d'optimiser les mouvements des voyageurs.

Le Comité Consultatif des Usagers demande que ces afficheurs soient installés **au minimum** dans les gares suivantes :

- Bruxelles- Nord
- Bruxelles-Midi
- Anvers-Berchem
- Malines
- Louvain
- Hasselt
- Gand-Saint Pierre
- Bruges
- Courtrai
- Ottignies
- Liège-Guillemins
- Charleroi-Sud
- Mons
- Tournai

Les afficheurs devraient être au minimum de 2 par quai situés sur le chemin des voyageurs vers les escaliers. Une attention spéciale sera portée pour qu'ils soient lisibles même en cas de forte luminosité.

Cet avis a été approuvé à l'unanimité en réunion plénière du 26 juin 2012.